CNFPT

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2010

Analyse d'un document

Option : Systèmes d'information et de communication

EPREUVE N° 14

Durée : 4 h
Coefficient : 4

SUJET :

Lauréat(e) du concours d'ingénieur en chef, vous êtes recruté(e) à la Communauté d'Agglomération du Lubourois : 20 communes, 120 000 habitants, ville centre LUBOUR de 70 000 habitants.
Adjoint(e) au Directeur des Systèmes d'Information, vous êtes chargé(e) du domaine de l'Administration électronique, poste spécifiquement créé. A ce titre, vous est confié le dossier « Connexions des élus aux Portails Intranet ».

Les services de la Communauté d'Agglomération du Lubourois et de la ville centre de Lubour étant mutualisés, la DSI a mis en œuvre progressivement 3 Portails Intranet.

D'abord le Portail Ville – Communauté d'agglomération : informations et applications destinées indifféremment aux agents des 2 collectivités ainsi qu'aux élus disposant physiquement de bureaux (700 agents, 20 élus de la ville de Lubour : Maire, 13 adjoints, 6 conseillers municipaux délégués, 23 élus de la Communauté d'agglomération du Lubourois : Président, 22 vice-présidents) ; il s'enrichit quotidiennement depuis une dizaine d'années (des agents référents ont été désignés).

Les 2 autres Portails Intranet correspondent à une volonté commune du Directeur Général des Services (commun aux 2 collectivités) et du DSI pour aller vers une administration électronique favorisant les rapports avec les élus. Initiés il y a quelques mois, ils respectent mieux pour les élus les missions propres de la ville et de la communauté d'agglomération :

. Portail Intranet Ville : les 20 élus accèdent désormais à leur portail spécifique, s'y ajoutent par des accès distants : 25 conseillers municipaux ;

. Portail Intranet Communauté d'Agglomération : les 23 élus accèdent désormais à leur portail spécifique, s'y ajoutent par des accès distants : 58 conseillers communautaires et 30 conseillers communautaires suppléants.

Parallèlement, l'ensemble des élus des 2 collectivités, soit 156 élus, disposent depuis 6 mois d'une adresse mail propre à leur collectivité (ville ou communauté d'agglomération) afin d'initier un minimum de pratiques numériques.

Il y a quelques semaines, une note présentant les outils Portails (Document 1) invitait les élus à participer à des séances de présentations « Connexions distantes aux Portails Intranet » animées par le DSI.
Si seulement une dizaine d'élus se sont déplacés et 2 ou 3 ont appelé le pôle hotline, il est à présent constaté (d'après les outils d'évaluations statistiques) qu'une trentaine d'élus se connectent hebdomadairement via l'Internet.

Durant l'année écoulée, la DSI a mis en œuvre l'infrastructure sécurisée permettant d'administrer des Smartphones de type « BlackBerry ». Dans un 1er temps, 8 postes ont été attribués à un échantillon de décideurs (Maire, Président, DGS, DSI, vice-président en charge des TIC, 3 DGA) ; suite au point d'étape positif effectué après 6 mois d'usage, le parc est désormais de 30 postes.
Le DGS a accordé, à la DSI, le budget nécessaire pour l'attribution de 150 nouveaux « BlackBerry » : 41 pour les adjoints et vice-présidents non encore dotés et 109 pour des directeurs, chefs de services et techniciens.

QUESTION 1

Prenant en charge ce nouveau poste, il vous revient de rédiger une note à l'attention du DSI exposant l'état des lieux au sens des concepts d'administration électronique et d'élu numérique en vous référant aux outils, méthodes, pratiques et objectifs relevés.

QUESTION 2

Comme vous l'aurez certainement constaté, les portails ne permettent pas encore d'interactivités avancées. Il est prévu, d'une part, que des applications permettent des validations (ex : Workflow de la gestion des délibérations) par des actions dématérialisées (ex : visas) et, d'autre part, que ces opérations puissent également être réalisées à partir de divers objets numériques tels les « BlackBerry » (évolution à venir du navigateur web).
Vous élaborerez une proposition de démarche pour la suite de cette dynamique en mettant, notamment, l'accent sur les acteurs de ce projet.

Barème de notation :

- Compte rendu critique de l'analyse : 8 points
- Orientations prospectives : 10 points
- Lisibilité et cohérence du document : 2 points

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Connexions au portail Intranet - Ville de LUBOUR. *(Un document similaire et personnalisé a également été publié à l'attention des élus de la Communauté d'Agglomération du Lubourois).* Janvier 2010	**Page 4**
Document n° 2	Elu électronique, esquisse d'un portrait La lettre informatique et collectivités locales. Juillet 2008	**Page 13**
Document n° 3	Lancement des Ateliers de l'élu 2.0. Communiqué de presse. Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat. Octobre 2009	**Page 14**
Document n° 4	Message de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat, à l'occasion de la journée de l'administration électronique organisée par le Secrétariat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales. Septembre 2009	**Page 15**
Document n° 5	Cycle de conférences – Le Monde Informatique. Janvier 2010-	**Page 16**
Document n° 6	Envoi aux élus des rapports et convocations par courrier électronique. Sénat - Juillet 2008	**Page 17**
Document n° 7	Elu numérique, signature scannée et signature électronique, outils et cadre législatif. MT Software. Septembre 2008	**Page 18**
Document n° 8	BlackBerry – compilation d'informations. Site fr.blackberry.com Janvier 2010	**Page 39**
Document n° 9	Des outils TIC pour les élus. Document interne d'une Communauté d'Agglomération. Janvier 2010	**Page 41**

NOTA :

- **2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.**
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- **Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.**
- **Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.**

DOCUMENT n° 1

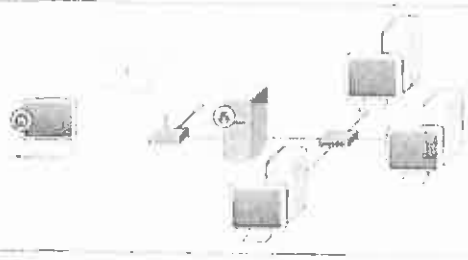
4

VILLE DE
LUBOUR

Connexions distantes au Portail INTRANET

Objectif :

Permettre des connexions sécurisées au Portail Intranet à partir d'un navigateur Internet, depuis n'importe quel lieu (domicile par exemple)



Microsoft Internet Explorer

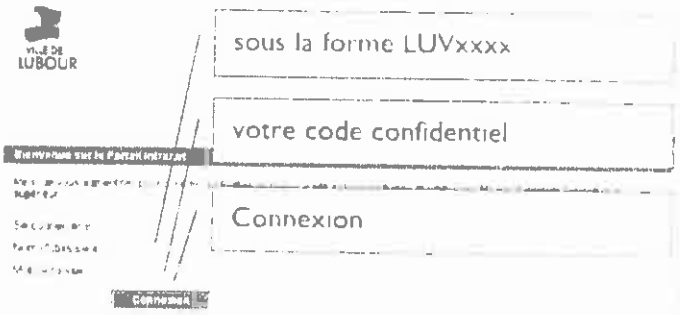
version 6.0.2900.5512.xpsp_sp3_gdr.080814-1236

Vous disposez d'une connexion Internet : (ADSL, Wifi, GPRS, EDGE, 3G, ...)

Le site est optimisé pour le navigateur IE en version 6 ou supérieure.

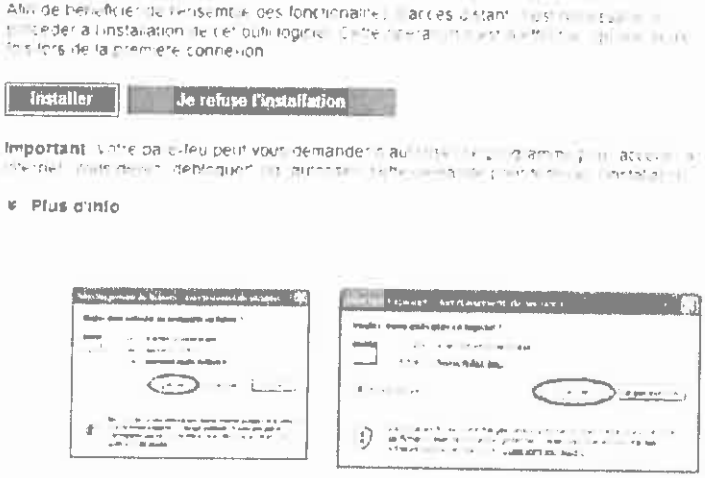
Adresse de connexion : https://extranet.mairie-lubour.fr

Le protocole (https) intègre les dispositifs de chiffrement (Certificat délivré par une Autorité internationale) garantissant la confidentialité, l'intégrité et l'authentification des échanges.
La connexion est ainsi sécurisée ; une seconde identification vous est demandée :
- code utilisateur
- mot de passe



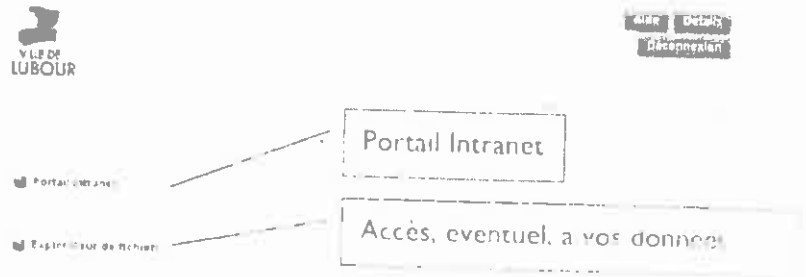
Pour le parfait fonctionnement de cet outil de connexion à distance, l'installation d'un module spécifique (Aventail Access Manager) est requise (détection automatique et installation unique).

Il suffit de vous laisser guider pour procéder à cette installation.



Choix :
. Portail Intranet (partie publique et partie privée)

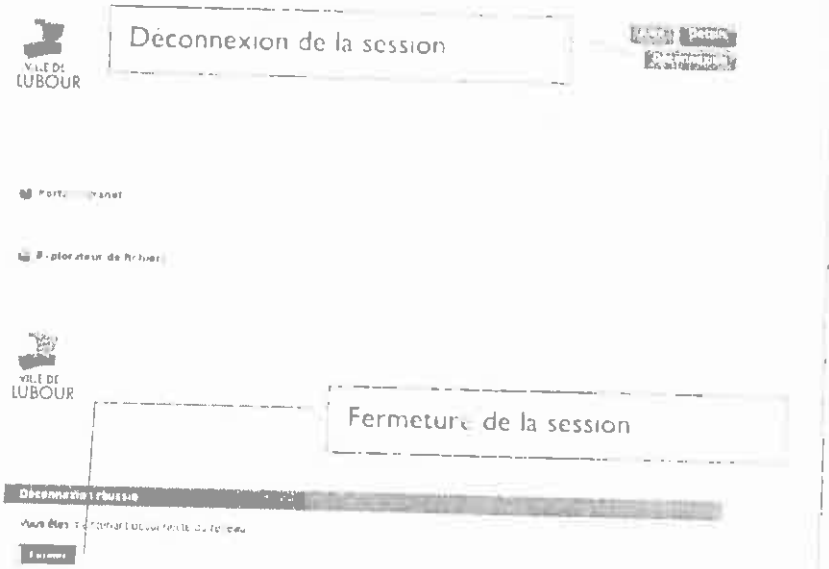
. Explorateur de fichiers (vos propres données stockées sur le réseau) en fonction de vos droits



En fin d'activité, pensez à vous déconnecter :

1. Déconnexion de la session (Déconnexion)

2 Fermeture de la session (Fermer)

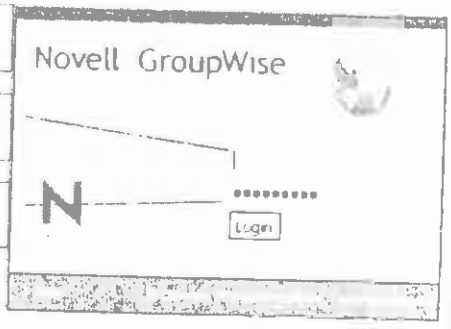


Rappel : la connexion distante à la messagerie s'effectue toujours à l'adresse :

http://webmail.mairie-lubour.fr

sous la forme LUVxxxx

votre code messagerie confidentiel

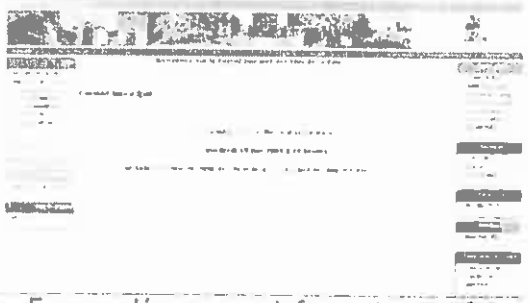


VILLE DE
LUBOUR

Fonctionnalités du PORTAIL INTRANET

Par votre connexion distante (voir fiche), vous accédez, notamment, au Portail Intranet.

Partie publique

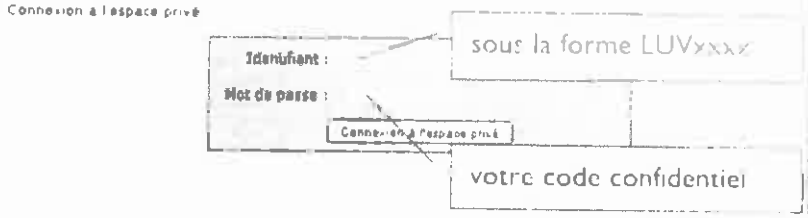


Partie privée



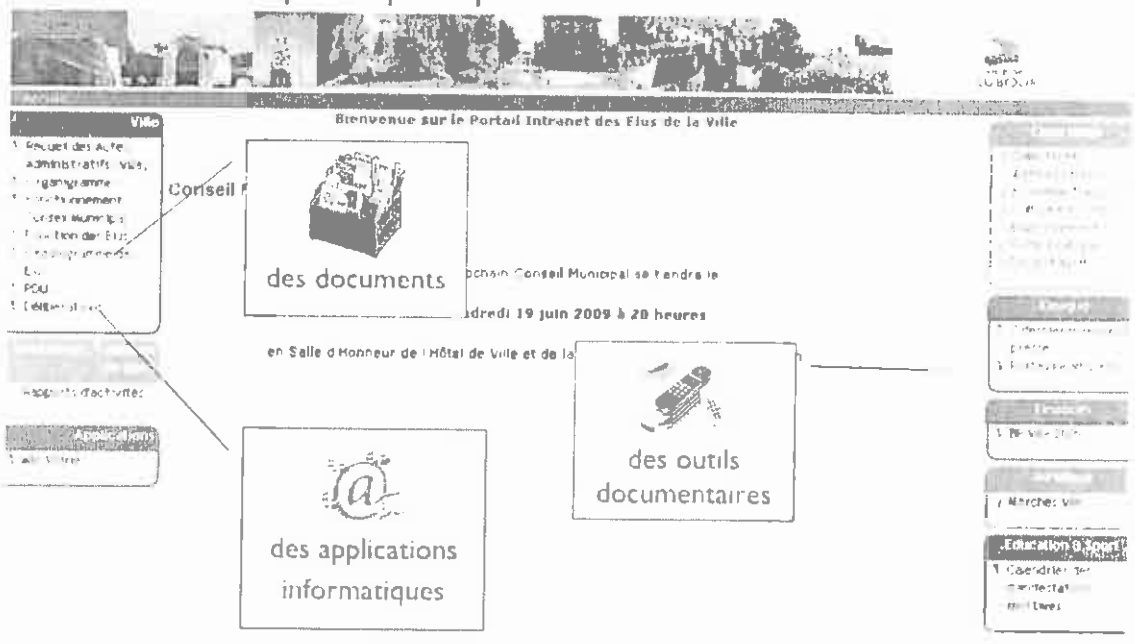
En complément aux informations et fonctionnalités communes disponibles dans la partie publique (accessibles à tout le monde), la partie privée apporte un complément d'outils, de logiciels et de documents liés aux missions et responsabilités de chacun.

Le passage de la Partie publique à la Partie privée nécessite, pour des raisons de sécurité car il s'agit de connexions distantes, la saisie de vos identifiants.

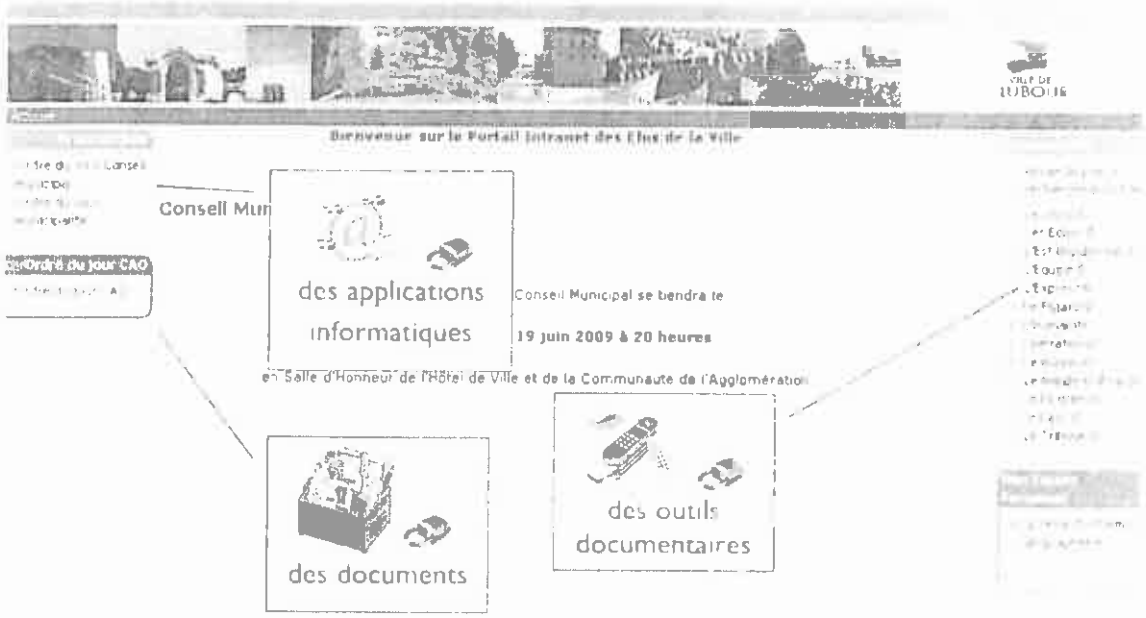


Portail : passage de la Partie publique à la Partie privée.

Portail Elus Ville – partie publique :



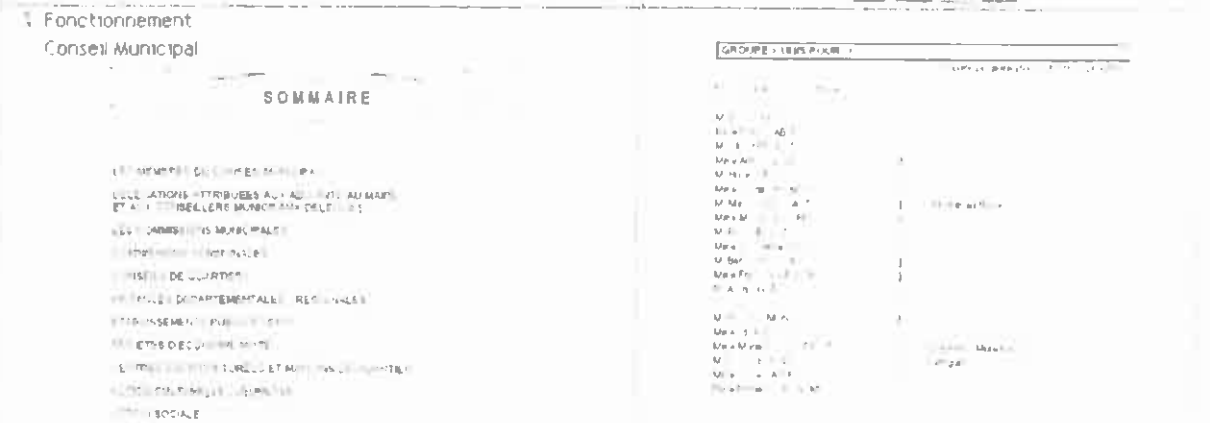
Portail Elus Ville – partie privée :



QUELQUES ILLUSTRATIONS – Partie publique







Fonction des Elus

Organigramme des Elus

LE CONSEIL MUNICIPAL

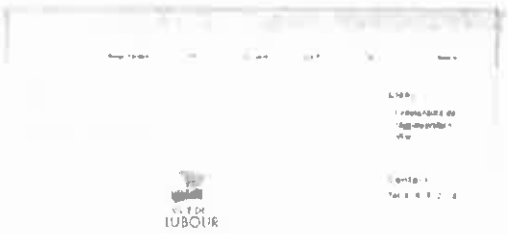
Rapports d'activités

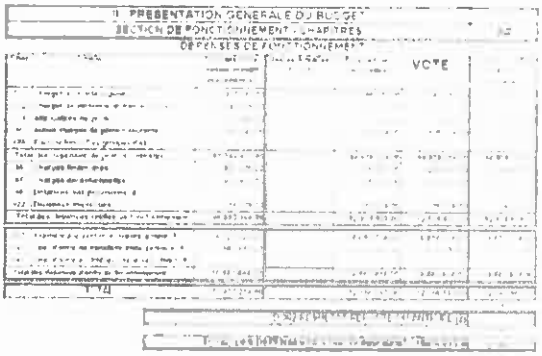
- RA ville 2007.pdf
- RA Ville 2006.pdf
- RA Ville 2005.pdf
- RA Ville 2004.pdf



SOMMAIRE

BP Ville 2009





Calendrier des manifestations sportives

- CALENDRIER MANIFS SPORTS 2009.doc



7 dernieres revues de presse





Portail localtis info

Localtis

Fermeture des décharges non conformes : les départements restent mobilisés

Allo Voirie

Délibérations

Marchés Ville

Pièces dématérialisées

QUELQUES ILLUSTRATIONS – Partie privée

Ordre du Jour Conseil Municipal
Ordre du Jour Municipalite

Ordres du jour
. assemblée précédente

assemblee suivante

Documents associes

Conseil Municipal du 24 septembre

REFERENCES

Mots-clés

OBJET

Ordre du jour CAO

1. Ordre du jour CAO

CALENDRIER DES INCRIPTIONS C.A.O. de la VILLE – ANNEE 2009

mise à jour le 26.02.2009

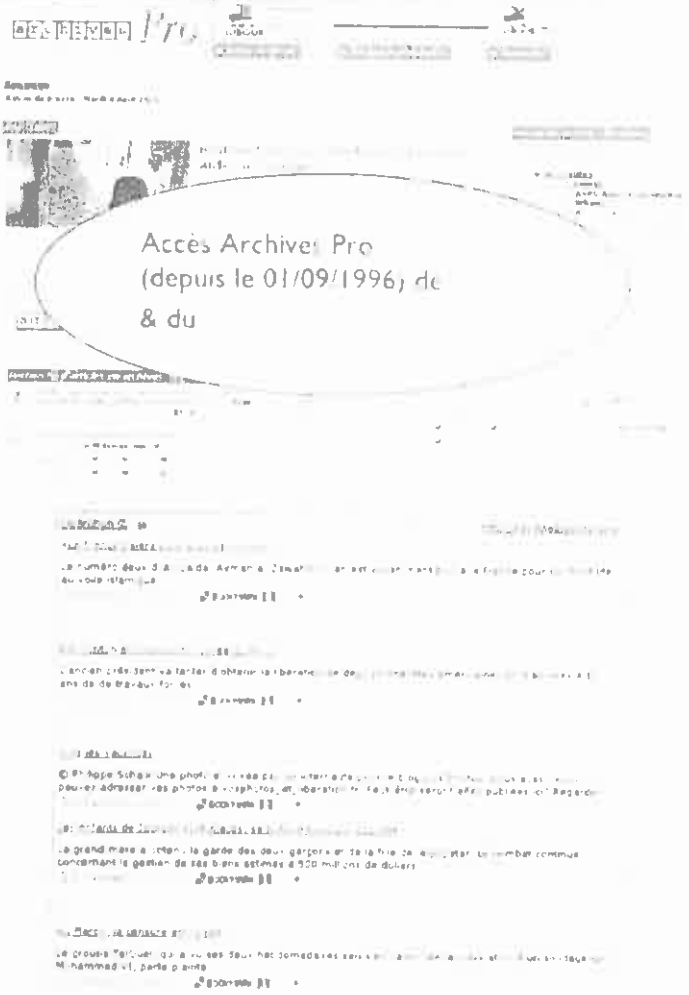
DATE DE LA C.A.O. Mardi à 14h30	Date limite de dépôt des ordres du jour vendredi précédent	Date limite d'envoi des prises de jour mercredi précédent	Tech		Objet
Mardi 13 janvier	Vendredi 2 janvier	Mercredi 7 janvier			NF AP
Mardi 3 février	Vendredi 23 janvier	Mercredi 28 janvier			Restauration de la façade Sud Est
Mardi 24 février	Vendredi 13 février	Mercredi 18 février			ANNULE
Mardi 3 mars					Restauration de la façade Sud Est
Mardi 17 mars	Vendredi 6 mars	Mercredi 11 mars			
Mardi 7 avril	Vendredi 27 mars	Mercredi 1 avri			Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le contrôle technique économique et financier de l'exploitation du réseau de chaleur de (Gaz) - Fournitures scolaires et livres destinés aux écoles élémentaires maternelles et autres établissements de la Ville (Gaz)
Mardi 28 avril	Vendredi 17 avril	Mercredi 22 avri			
Mardi 19 mai	Jeudi 7 mai	Mercredi 13 mai			
Mardi 9 juin	Vendredi 29 mai	Mercredi 3 juin			

Revue de presse
Recherche ponctuelle
La Croix ©
Les Echos ©

L'Equipe ©
L'Express ©
Le Figaro ©
L'Humanité
Libération ©
Le Monde ©
Le Monde © (France)
Le Parisien ©
Le Pays ©
La Tribune ©

Flux RSS
(syndication de contenus)
des hebdos et magazines

Accès Archives Pro
(depuis le 01/09/1996) de
& du



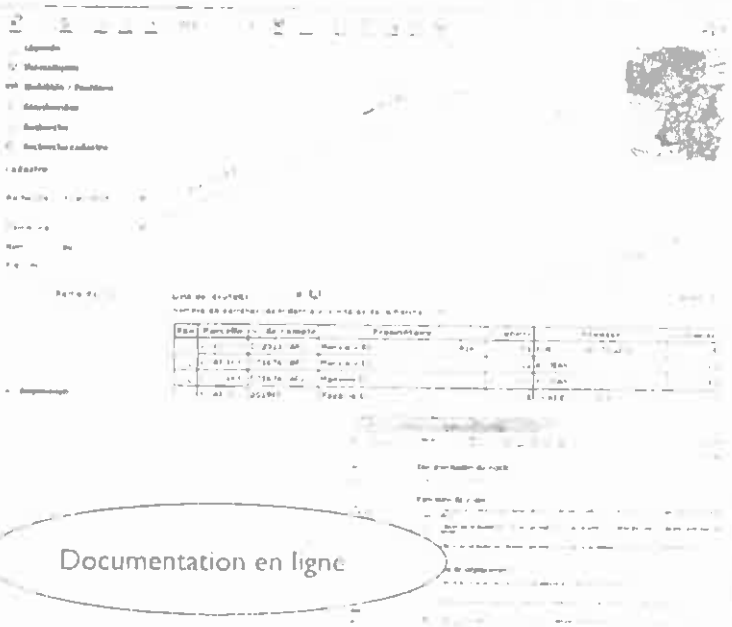
Cartographie SIG



Login :

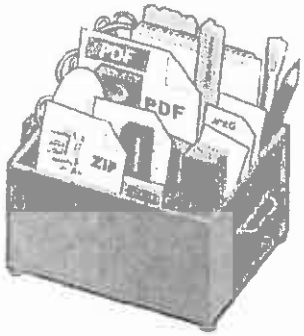
Mot de passe

Accès réservé aux élus des communes ayant obtenu un accord de la CNIL (accès aux données nominatives) pour les informations DGI.

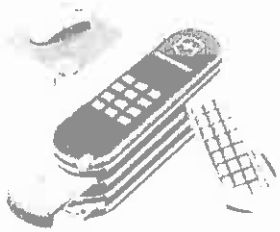


Documentation en ligne

... et progressivement d'autres



documents



outils documentaires



applications informatiques

DOCUMENT n° 2

13

ISSN 0268 01 36 INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATIONS - NOUVELLES TECHNOLOGIES

La lettre informatique et collectivités locales

N° 513 B - Lundi 7 juillet 2008

Elu électronique, esquisse d'un portrait

Elle dit elle-même qu'elle a connu, écolière, la plume Sergent Major ! Mais ceci n'a pas empêché Sylvie Mercier de devenir une élue à Joinville (94), et de se passionner de nouvelles technologies. Au point de devenir présidente de la commission NTIC de l'AMIF (Association des maires d'Ile-de-France). Et c'est en cette qualité qu'elle a récemment dressé, à l'invitation du syndicat des DGS, les principales caractéristiques de "l'élu numérique local" de ce début de mandature. Histoire de donner quelques pistes et points de repère pour faire avancer l'administration électronique. D'abord, explique-t-elle, beaucoup d'élus électroniques sont des autodidactes férus de TIC, mais toujours conscients de représenter des citoyens. Et dans ce contexte, l'affichage en mairie reste, aujourd'hui encore, la solution pour informer nombre des citoyens. Il faut donc continuer de travailler sur toutes sortes de supports : papier, courrier, internet, téléphone... "L'élu électronique ne négligera aucun de ces supports". Et cela d'autant plus que certains de ses collègues (souvent les plus âgés) se montrent très réticents aux TIC. Comme une partie de la population qu'ils représentent.

Quoi qu'il en soit, l'élu électronique connaît bien les forces mais aussi les "faiblesses" du web : il sait qu'un courriel émanant de lui peut être diffusé dans la seconde ubi et orbi, être repris dans la presse... Confiant dans la puissance de l'électronique mais méfiant sur la diffusion. Et puis, le champ de compétence des TIC est immense, allant de l'e-administration jusqu'à l'e-démocratie. Et n'étant pas lui-même spécialiste de tout, il va déléguer, comme l'a fait l'AMIF qui a créé huit commissions nouvelles technologies, toutes autonomes, balayant aussi bien les télécoms que l'éducation. Ils furent ainsi plus de deux cents inscrits dans le cadre des commissions TIC du dernier congrès de l'AMIF, contre cent cinquante l'an dernier

Ce fut là l'occasion, explique Sylvie Mercier, de vérifier que l'élu électronique est un télétravailleur à sa façon, à qui l'électronique mobile et nomade donne la possibilité de réagir très rapidement à nombre de situations. Un gain en efficacité mais aussi des horaires élastiques, avec une prédilection pour un type particulier de travail collaboratif, en binôme avec la DSI. L'élu électronique, en ce sens, est à la recherche d'un modèle pérenne (et sécurisé) de process pour organiser la gestion des droits d'accès à son courrier par exemple... Pour sa part, Sylvie Mercier, confiante en l'électronique, souhaiterait que sa collectivité lui fournisse une signature électronique. Dans la mesure du possible, "toute collectivité devrait créer une adresse électronique à chacun de ses élus", ne serait-ce que pour ne pas "nous laisser distancer par nos voisins européens", explique-t-elle : tout citoyen catalan (même non élu !) peut avoir sa clé USB avec signature électronique. D'ici à deux ans, tout Espagnol, en principe, aura sa carte d'identité électronique avec signature électronique. Ce qui nécessite, au passage, un coffre-fort électronique perso et sécurisé où l'on puisse leur écrire et où, avec leur accord, l'administration puisse venir puiser des données. Sans oublier la formation qui accompagne tous ces systèmes. On le voit donc, si l'élu électronique ne doit pas manquer de convictions, il doit aussi faire preuve de pragmatisme. Tout comme les DSI finalement !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOCUMENT n° 3

PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Paris, le 20 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement par Nathalie Kosciusko-Morizet des *Ateliers de l'élu 2.0*

Centre d'analyse stratégique – mardi 20 octobre 2009

Le Web 2.0, nouvel âge de l'Internet, bouleverse radicalement l'itinéraire traditionnel de la transmission de l'information et du savoir. A l'image d'autres secteurs, l'action publique, sous l'influence des réseaux sociaux, connaît des mutations aussi bien sur le plan local que national. La relation entre l'élu et le citoyen s'en trouve profondément modifiée. Si certains élus ont déjà intégré les réseaux sociaux comme un nouvel espace d'expression de la démocratie, pour la majorité d'entre eux leur impact comme leurs usages restent encore confus voire abstraits.

Pourtant, bien loin d'un effet de mode, les réseaux sociaux, progressent en termes d'audience de façon exponentielle et structurelle. Avec plus de 10 millions d'utilisateurs pour Facebook et de 2 millions pour Viadéo, la fréquentation des sites communautaires est loin de se limiter aux natifs du numérique. Parcouru quotidiennement par plus de 33 millions de Français, Internet est devenu bien plus qu'un simple média de masse. Réseau d'échanges et de dialogue collaboratif et communautaire, Internet transforme désormais la société dans son ensemble et fait entrer la communication publique dans une nouvelle dimension.

Sur la base de ce double constat, Nathalie Kosciusko-Morizet a décidé de proposer aux parlementaires une initiation à la pratique des outils numériques afin de les sensibiliser aux nouveaux ressorts du débat démocratique. Comment faire appel à l'intelligence collective ? Quels outils pour quels usages ? Quels codes et quelles règles faut-il respecter ? Quelles sont les nouvelles formes de transparence et de contrôle à disposition du citoyen? Comment organiser la consultation et la participation dans ce nouvel espace public ?...Autant de questions qui seront abordées au cours de ce programme, baptisé *« Les Ateliers de l'élu 2.0 »*.

Avec un **total de plus de 90 inscrits, la première session des *Ateliers de l'élu 2.0* a affiché complet moins de 15 jours après le lancement des invitations.** Cette adhésion rapide est particulièrement révélatrice du vif intérêt que portent les parlementaires au Web social et de leurs fortes attentes en matière d'accompagnement.

Le programme des *Ateliers de l'élu 2.0* est conçu autour de deux temps forts. Une première session d'initiation générale sera animée par Nathalie Kosciusko-Morizet, les 21 octobre, 4, 18 et 25 novembre prochains. A partir du mois de décembre, 4 modules distincts prendront le relais, sous la forme de travaux pratiques, animés respectivement par différents intervenants extérieurs (cf dossier de presse)

« Je suis convaincue que pour saisir pleinement le rôle du numérique en tant que moteur de transformation de la société, il faut pratiquer Internet, notamment les réseaux sociaux. Les citoyens s'y expriment et les élus doivent les y retrouver pour construire ensemble ce nouvel espace démocratique. C'est pourquoi, j'ai voulu créer les Ateliers de l'Elu 2.0 » explique Nathalie Kosciusko-Morizet.

Contacts presse :
Anne DORSEMAINE - tel : 01 42 75 56 54
Juliette ANGELERGUES - tel : 01 42 75 85 07

DOCUMENT n° 4

15

PREMIER MINISTRE

Message de Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'Economie numérique, à l'occasion de la journée de l'administration électronique organisée par le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales

Mesdames, Messieurs,

De même que l'administration électronique représente un enjeu pour l'Etat, elle représente un enjeu pour les collectivités territoriales. Comme j'ai l'occasion de le constater, aussi bien en tant que Secrétaire d'Etat qu'en tant que maire, l'impact de l'administration électronique est déterminant, tant en termes de simplification des démarches citoyennes, qu'elles soient privées ou professionnelles, qu'en termes de développement durable, pour ce qu'elle entraîne d'économies et de diminution de notre empreinte environnementale. Il s'agit là du « front office », et c'est ce qui est le plus visible pour le citoyen. Mais le « back office » n'est pas moins important : le passage à l'administration électronique, pour être pleinement efficace et ne pas se borner à transférer en ligne les procédures traditionnelles, doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'organisation et la gestion de la collectivité.

La décision de dématérialiser les procédures administratives constitue ainsi une démarche stratégique. Elle doit être décidée et soutenue au plus haut niveau, celui des directeurs généraux des collectivités territoriales.

Les exemples sont multiples. La demande en ligne d'actes d'état civil est une des plus connues. Voilà pour le « front office ». Mais en procédant ainsi, on n'a pas épuisé toutes les possibilités offertes par la dématérialisation, en termes d'organisation. Ainsi la transmission directe, en « back office », de ces mêmes actes, d'administration à administration, sans passer par l'usager, fait actuellement l'objet d'une proposition de loi : par ce changement de fonctionnement, on décharge le citoyen d'une démarche fastidieuse. Un des principes de l'administration électronique consiste à ne pas redemander au citoyen une information qu'il a déjà donnée. Le gain en confort pour ce dernier est évident. Cela pose tout de même un redoutable problème de partage des données personnelles : la loi interdit évidemment l'interconnexion des fichiers ! Il faut donc prévoir un système de contrôle par le citoyen : à lui de décider quelles administrations peuvent avoir accès à ses données.

Vous le voyez, la dématérialisation impacte l'organisation interne des administrations locales, elle nécessite des investissements techniques et des réflexions juridiques, tout cela afin de permettre aux collectivités territoriales de présenter aux usagers un nouveau visage... Il s'agit bien d'un chantier stratégique majeur, une opportunité pour apporter plus de services au citoyen.

Je me réjouis donc que la 3e Journée de l'administration électronique du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales soit consacrée à ce thème.

Je vous souhaite de fructueux travaux.

Nathalie Kosciusko-Morizet

Paris le 24 septembre 2009

DOCUMENT n° 5

LeMondeInformatique.fr
Toute l'info et les tendances du monde IT

CONFERENCES

mardi 13 avril 2010
LA REVOLUTION SUR LE POSTE DE TRAVAIL
De 8h30 - 14h00 à Paris
L'information doit désormais être accessible pour tous les collaborateurs de l'entreprise sur tous les postes de travail - fixe ou mobile - à tout moment, que l'on soit en situation de nomadisme ou dans les bureaux, et en toute sécurité. A l'ère du Web 2.0, on coopère en temps réel au travers des multiples outils de réseaux sociaux, de communications unifiées et les portails de gestion de projets. La convergence fixe-mobile et la convergence entre le téléphone et l'informatique se démocratisent.

jeudi 25 novembre 2010
L'ENTREPRISE NUMERIQUE
De 8h30 à 11h00 - Paris
L'entreprise migre vers le tout numérique poussée par un besoin d'amélioration de la productivité et de la traçabilité. Aidés par la montée en puissance des smartphones, du travail collaboratif et des hubs métiers, des pans entiers de son activité sont désormais purement électroniques. L'ensemble des flux d'information et des processus métiers sont concernés. D'une dématérialisaiton opérationnelle par silos (éditique, GED, sécurité, dématérialisation, emails, pages Web, podcasts, vidéos, courriers papiers, téléphone), il faut désormais passer à une véritable gestion de contenu multiservices et intéropérable à l'échelle de l'entreprise et de ses partenaires.

vendredi 3 décembre 2010
SECTEUR PUBLIC
De 8h30 à 14h00 - Paris
La modernisation des administrations et des collectivités locales est portée par la volonté publique. Les systèmes d'information sont au coeur de cette transformation, qu'il s'agisse de la rénovation des infrastructures, de leur rationalisation et de leur adaptation à leurs nouvelles missions pour 2011 ainsi que pour ce qui concerne les applications tournées vers le citoyen et l'usager, toujours plus exigeants en matière de services.

DOCUMENT n° 6

Bienvenue au Sénat
Un site au service des citoyens
http://www.senat.fr/

Envoi aux élus des rapports et convocations par courrier électronique

13 ème législature

Question écrite n° 04338 de M. Jean Louis Masson (Moselle - NI)

- **publiée dans le JO Sénat du 08/05/2008 - page 905**

M. Jean Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait qu'en réponse à sa question écrite n° 2581 du 22 novembre 2007, elle lui a indiqué que dans le cas des conseils généraux et des conseils régionaux, les rapports examinés en séance peuvent être transmis aux élus uniquement par courrier électronique. Il attire cependant son attention sur le fait que le CGCT (Code général des collectivités territoriales) ne fait nulle part référence à l'envoi de ces rapports par courrier électronique. Or, certains conseillers généraux ou régionaux ne disposent pas d'adresse électronique ou ne savent pas utiliser internet. La réponse susvisée est donc extrêmement préoccupante car elle revient à exclure de l'exercice réel d'un mandat de conseiller général ou de conseiller régional tout élu qui ne disposerait pas d'adresse mail ou qui ne connaîtrait pas la technologie sur internet. A défaut, si la réponse ministérielle était d'application stricte, il lui demande si alors le président de conseil général ou régional qui imposerait sans possibilité de choix l'utilisation d'internet pour la transmission des convocations et des rapports ne devrait pas mettre à disposition des élus qui le souhaiteraient à la fois le personnel et le matériel nécessaires pour recevoir et gérer internet.

Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

- **publiée dans le JO Sénat du 10/07/2008 - page 1420**

Les termes de cette question étant identiques à ceux de la question n° 22651, la réponse sera donc la même. Les présidents des conseils généraux et régionaux sont tenus par la loi d'adresser aux membres de leurs assemblées respectives un rapport sur chaque affaire dont ils auront à débattre, douze jours avant la séance. Les dispositions des articles L. 3121-19 et L. 4132-18 du code général des collectivités territoriales permettent aussi bien l'envoi des rapports sur support papier que par voie électronique. Le président doit donc s'assurer que les rapports parviennent à leurs destinataires quel que soit le mode de transmission utilisé. Ainsi, dans l'hypothèse où un conseiller n'a pas d'adresse électronique, le président ne peut recourir qu'à un envoi sur support papier. De même, si un conseiller général ou régional fait part au président de son incapacité d'utiliser internet pour prendre connaissance des rapports qui pourraient lui être transmis par cette voie, pour éviter toute contestation, le président doit lui fournir les rapports sur papier. Il doit être remarqué toutefois que la dématérialisation des documents est notamment justifiée par mesure d'économie, dans le cadre d'une politique de développement durable. On ne peut donc qu'encourager les élus à l'utilisation d'internet, permise par les dispositions législatives régissant le fonctionnement des assemblées départementales et régionales. En tout état de cause, les élus peuvent recevoir une formation adéquate, en cas de besoin, en application des articles L. 3123-10 et L. 4135-10 du code susvisé.

MT SOFTWARE

Elu Numérique, signature scannée et signature électronique!

Outils et cadre législatif

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 14 septembre 2008

Présentation du 14 septembre 2008

Alain Laniesse

Directeur des Partenariats et de la Stratégie

MT Software





alain.laniesse@mtsoftware.fr

Tél. 01 49 46 68 41

DOCUMENT n° 7

8/

MT SOFTWARE

Elu Numérique: le cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Evolutions législatives en matière de valeur légale de l'écrit électronique

Signature scannée

Signature électronique

Archivage



Rappel:

valeur légale et

valeur probante

Quels sont les documents qui ont de la valeur?

Un courrier électronique a-t-il une valeur?

Un courrier rematérialisé par Maileva a-t-il une valeur?

Un courrier transmis à un citoyen via le parapheur électronique a-t-il une valeur?



MT SOFTWARE

Elu Numérique: le cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Valeur légale valeur probante

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Preuve littérale authentique

Acte notarié

Preuve littérale ou preuve par écrit

Acte sous seing privé, courriers...

Preuve testimoniale

Attestations & témoignages

Commencement de preuve & présomptions



Evolutions législatives en matière de valeur légale de l'écrit électronique

Directive européenne n°1999/93/CE du 13 décembre 1999 qui a été transposée en droit français par la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 et son décret d'application (décret n°2001-272 du 30 mars 2001).

L'écrit électronique à la même valeur que l'écrit manuscrit



MT SOFTWARE

Elu Numérique: le cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Différents textes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

▪ La preuve électronique : Régime juridique hors la France

Les certificats délivrés par des tiers de confiance de messagerie dans le cadre de la recommandation électronique et de l'archivage de documents numériques sont admis en justice comme preuves par témoin ou comme commencements de preuves par écrit. (ayant pour effet d'inverser la charge de la preuve à l'égard de celui auquel le certificat est opposé)

Article 1316-1:L'écrit sous forme électronique est admis en preuve littérale au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à

Article 1316-1:L'écrit sous forme électronique est admis en preuve littérale au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

Article 1369-1: La voie électronique peut être utilisée pour mettre à disposition des conditions contractuelles ou des informations.

Article 1369-3: Les informations destinées à un professionnel peuvent lui être adressées par courrier électronique, dès lors qu'il a communiqué son adresse électronique.

Article 1369-3: Les informations destinées à un professionnel peuvent lui être adressées par courrier électronique, dès lors qu'il a communiqué son adresse électronique.

Article 1369-9: La remise d'un écrit sous forme électronique est effective lorsque le destinataire, après avoir pu en prendre connaissance, en a accusé réception. Si une disposition prévoit que l'écrit doit être lu au destinataire, la remise d'un écrit électronique à l'intéressé dans les conditions prévues au premier alinéa vaut lecture.

▪ Union Européenne : Statut du Tiers de Confiance

Article 1 : Les Etats membres ne soumettent la fourniture des services de certification à aucune autorisation préalable.

Article 2 : Sans préjudice des dispositions du paragraphe premier, les Etats membres peuvent instaurer ou maintenir des régimes volontaires d'accréditation visant à améliorer le niveau de service de certification fourni. Tous les critères relatifs à ces régimes doivent être objectifs, transparents, proportionnés et non discriminatoires. Les Etats membres ne peuvent limiter le nombre des prestataires accrédités de service de certification pour des motifs relevant du champ d'application de la présente directive.

Elu Numérique: le cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Différents textes

CODE CIVIL
article 1369- 8

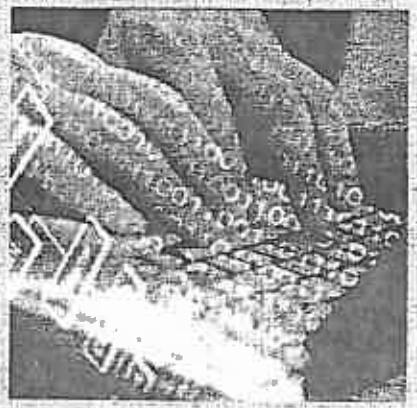
Une lettre recommandée relative à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat peut être envoyée par courrier électronique à condition que ce courrier soit acheminé par un tiers selon un procédé permettant d'identifier le tiers, de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si la lettre a été remise ou non au destinataire

Le contenu de cette lettre, au choix de l'expéditeur, peut être imprimé par le tiers sur papier pour être distribué au destinataire ou peut être adressé à celui-ci par voie électronique

Lorsque l'apposition de la date d'expédition ou de réception résulte d'un procédé électronique, la fiabilité de celui-ci est présumée jusqu'à preuve contraire.

Un avis de réception peut être adressé à l'expéditeur par voie électronique ou par tout autre dispositif lui permettant de le conserver

Comment apprécier la valeur probante d'une signature scannée et comment l'intégrer dans une chaîne de rematérialisation?



Rappel sur:

Signature scannée et signature électronique?

Les signatures électroniques, protégées et authentifiées, fonctionnent via une clé de codage du message qui en crypte le contenu tout en permettant d'en identifier l'émetteur.

Or, une signature scannée relève plus d'une photocopie de signature.

Comment l'authentifier et prouver qu'elle a bien été apposée par quelqu'un ayant pouvoir de le faire?

MT SOFTWARE

Elu Numérique: le cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Signature scannée et rematérialisation?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Cour de Cass. a tranché fin 2006 : « la preuve de l'identité du déclarant peut être faite, même en l'absence de signature de la déclaration, par tous moyens, jusqu'au jour où le juge statue » (Cass. com., 21 nov. 2006, n° 05-17.008, FS-P+B+I+R : Juris-Data n° 2006-036049).

La signature scannée peut être « validée » par le signataire dés lors qu'il reconnaît et identifie sa signature (par attestation sur l'honneur p. e.x.).

Dans le cas d'espèce, ont été déclarées nulles des déclarations de créances signées de façon automatique à l'aide d'un scanner, car il n'avait pas été démontré que le titulaire de la signature avait seul la maîtrise de son apposition ou qu'il en était personnellement l'auteur et que les signatures des déclarations de créances ne permettent pas de vérifier que la personne qui avait reçu délégation en était bien l'auteur.

Est ainsi valable une déclaration de créance revêtue d'une signature pré imprimée et scannée d'une personne habilitée à déclarer les créances au nom du créancier, dès lors que la signataire a formellement reconnu et identifié cette signature (cet élément extrinsèque permet d'identifier avec certitude le déclarant).

Exemple: dans le cas du Parapheur Electronique, la signature scannée peut être utilisée. Si nous respectons le processus décrit ci-avant, elle garde alors la même valeur que la signature manuscrite.

Signature scannée et rematérialisation?

La signature scannée doit faire partie d'un ensemble de données permettant d'authentifier l'auteur du document ou du courrier

Papier en tête
Date
Nom du (des) signataire(s)
Fonction du (des) signataire(s)
La (les) signature(s) scannée(s)

Utilisation d'un tiers pour apposer sa signature scannée et ainsi lui donner une valeur probante

Étape 1: procédure d'enregistrement (AE) de la signature scannée
Etape 2:délivrance d'un certificat électronique(AC) donnant l'autorisation à cette personne de pouvoir utiliser le service

Etape 3: rédaction, édition d'un document
Étape 4: La plate-forme MPI transforme le document et appose sur le document d'une part un cachet, la signature (scannée) « Numérique » mais aussi une référence permettant de vérifier l'authenticité de la signature et de donner le caractère unique au document imprimé (MPI garde l'image du document Imprimé)
Etape 5: signature électronique du document en apposant sa signature numérique via la plate-forme MPI (vérifier, tracer, notariser, certifier, archiver et délivrer un cachet donnant une valeur de preuve)
Etape 6: l'impression peut se faire en local, via un tiers, ou à distance
Etape 7: contrôle des valeurs probantes sur la plate-forme MPI (une innovation MT Software)

Synthèse sur la signature scannée et la signature électronique

La signature scannée a l'avantage d'être visible

Elle facilite l'appropriation de la signature électronique qui est et reste un procédé technique de validation de documents

Elle matérialise l'invisible, l'immatériel

Elle rassure, crédibilise son auteur et valorise le destinataire

La signature électronique automatise la sécurité

Elle facilite la validation de documents

Elle assure la fiabilité des documents transmis avec ou sans signature scannée

Elle inquiète, reste invisible et immatérielle

Seule elle ne crédibilise pas son auteur et ne valorise pas le destinataire

La signature électronique avec la signature scannée : le couple gagnant pour réussir vos projets de dématérialisation

La confiance, point d'ancrage de la dématérialisation

Venant d'un monde papier pour aller vers un monde virtuel, il est nécessaire de passer le cap de la confiance.

Pour cela le législateur a bien fait les choses en instaurant le moyen de preuve.

Il revient au juge d'apprécier l'authenticité du document écrit qui est produit. Il peut s'agir d'un courriel, ou d'une image numérique, ou d'un document de tout type de format (pdf, Txt, doc., etc...).

La confiance, point d'ancrage de la dématérialisation

Pour avoir la même valeur qu'un document papier le document électronique doit remplir trois conditions :

- Permettre la restitution d'une copie fidèle à l'original
- Permettre l'identification de son auteur
- Garantir son intégrité dans le temps (archivage)

L'électronique permet d'obtenir plus avec :

- La garantie d'une traçabilité certifiée (horodatage)
- La garantie d'une confidentialité (par le cryptage)
- La garantie d'une intégrité (attribution d'une empreinte)

La dématérialisation nécessite la mise en oeuvre d'une procédure d'archivage

Archivage légal (réf.CNIL)

L'archivage légal a pour vocation la conservation des documents dans des conditions qui permettent de les réutiliser avec une valeur de preuve.
C'est à dire qu'ils doivent rester probants en cas de litige et de passage devant un juge.

Nous distinguons trois types d'archivage :

1. **L'archivage de données courantes (fichiers informatiques à usage quotidien).**
2. **L'archivage de données intermédiaires (fichiers informatiques à usage de litiges).**
3. **L'archivage de données à caractères définitifs (fichiers informatiques à usage de conservation légale).**



L'outil de l'Elu Numérique doit:

1. Assurer la mobilité et la connectivité des élus et des signataires.
2. Permettre de signer les courriers, notes, formulaires... sans se déplacer, de les modifier, les refuser, les transmettre.
3. Permettre de gérer, de suivre les documents dans le parapheur et de maîtriser les délais de réponse (citoyens, autres administrations,....).
4. Simplifier le travail de l'élu des directions et des agents en ayant une interface unique de travail tout en supprimant les tâches rébarbatives.
5. Etre souple et paramétrable et gérer les délégations de signature.
6. intégrer la signature électronique et intégrer la signature scannée.
7. Garantir le respect de la hiérarchie de la circulation des documents.
8. Assurer l'interopérabilité avec les applications existantes dans la collectivité.
9. Garantir la traçabilité de l'ensemble des actions et délivrer en temps réel un certificat (compte rendu) qui doit être archivé dans le Parapheur Electronique. (guichet unique).
10. Assurer la dématérialisation de bout en bout.

MT SOFTWARE

Elu Numérique: outils et cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Exemple

» Le numérique et la dématérialisation doivent lui apporter l'assurance d'une mobilité et les moyens pour rester « connecté » à sa Mairie. «



Pour répondre efficacement
à ses attentes nous avons conçu le
« Kit Electronique de l'Elu »
qui lui permettra de :

- ➔ Consulter le contenu de ses parapheurs
- ➔ Lire ses documents
- ➔ Accepter, modifier, refuser le contenu des documents
- ➔ Signer électroniquement ses documents
- ➔ Apposer sa signature manuscrite scannée à valeur probante

Une mobilité assurée

L'élu pourra depuis un PC ou un MAC réaliser l'ensemble des opérations décrites ci-dessus et cela à distance. Ce qui représente un gain de temps et une réduction des déplacements.

Des options qui permettront à l'Elu 2008 de personnaliser son environnement de travail

L'élu possédant un PDA ou un Blackberry pourra recevoir une notification, une alerte l'avertissant de l'arrivée de son parapheur (contenant des documents à traiter).
Il pourra signer les documents à partir de son PDA ou son Blackberry et les transmettre à son DGS, à son directeur de cabinet ou à un autre élu.

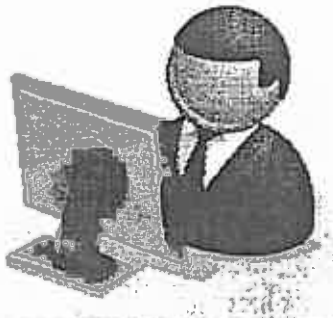
MT SOFTWARE

Elu Numérique: outils et cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Kit Electronique de l'Elu (KEE) permet de:



- Consulter le contenu de ses parapheurs
- Lire ses documents
- Accepter, modifier, refuser le contenu des documents
- Signer électroniquement ses documents
- Apposer sa signature manuscrite scannée à valeur probante

Trois types de document (à valeur probante)

- Document entièrement numérique (courrier électronique)
- Document rematérialisé avec signature manuscrite (courrier manuscrit)
- Document rematérialisé avec signature numérique (courrier hybride)



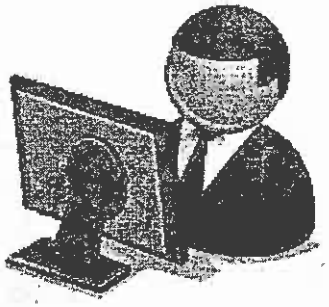
MT SOFTWARE

Elu Numérique: outils et cadre législatif

Le 14 septembre 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Kit Electronique de l'Elu (KEE) mobilité assurée:



Depuis un PC ou un MAC

l'élu pourra réaliser l'ensemble des opérations qu'il fait habituellement dans sa mairie (tâches administratives), **en mode synchrone et asynchrone**

Ce qui lui permettra d'être plus disponible pour ses concitoyens

Évolution des outils numériques

A partir d'un PDA ou un Blackberry pourra recevoir une alerte l'avertissant de l'arrivée de son parapheur (contenant des documents à traiter)

Il peut signer les documents à partir de son PDA ou son Blackberry et les transmettre à son DGS, à son directeur de cabinet ou à un autre élu.



Tourcoing
Clichy la Garenne
Bonneville
Communauté de Communes de Cattenom et Environs
Joeuf
Metz
Saint vincent de Salers
Fondation de la résistance
Conseil Général du Cantal
Plaine Commune
Ministère de la recherche

FIN

alain.laniesse@mtsoftware.fr

Tél. 01 49 46 68 41

www.mtsoftware.fr

DOCUMENT n° 8

http://fr.blackberry.com/

Qu'est ce que BlackBerry ?

Quels que soient vos besoins, BlackBerry® vous apporte une solution qui répondra totalement à vos attentes en vous permettant de rester en contact avec vos collègues et amis, et de disposer de toutes les informations nécessaires. La solution BlackBerry® se définit par des smartphones équipés d'un logiciel ouvrant l'accès à un ensemble de données et de services de communication.

Que peut faire la solution BlackBerry ?

Grâce au smartphone BlackBerry®, vous restez en contact avec tout ce qui est important pour vous pendant vos déplacements. E-mails, téléphonie, cartes géographiques, agenda, applications, jeux, Internet et bien plus encore. La solution BlackBerry est compatible avec les principales plateformes de messagerie professionnelles et peut être personnalisée pour répondre aux besoins d'une seule personne ou d'une entreprise toute entière, quels que soient sa taille et son secteur.

Comment obtenir la solution BlackBerry ?

Vous êtes intéressé par la solution BlackBerry® pour vous-même ou votre entreprise ? Vous pouvez acheter directement en ligne auprès de Research In Motion (RIM) des logiciels ou services d'assistance technique. Les smartphones sont vendus, quant à eux, auprès d'un grand nombre d'opérateurs ou bien auprès de RIM.

BlackBerry Bold 9700

Caractéristiques disponibles

- Appareil photo de 2,0 mégapixels
- GPS intégré
- Lecteur multimédia
- Enregistrement vidéo
- BlackBerry® Maps
- Messagerie mobile
- Agenda
- Navigateur
- Téléphone
- Accès aux données de l'entreprise
- SMS/MMS
- Prise en charge du réseau Wi-Fi®

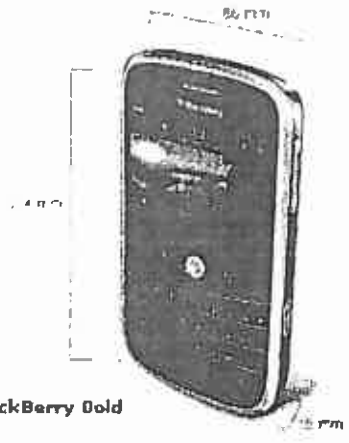
Dimensions et poids

Hauteur:
114mm

Largeur:
66mm

Profondeur:
15mm

Poids:
136 grammes



BlackBerry Bold

Des services publics mobiles en toute sécurité

Tout agent du secteur public amené à se déplacer souvent peut travailler plus efficacement en utilisant un smartphone BlackBerry®.

Les solutions BlackBerry® offrent aux agents mobiles du secteur public la possibilité de rester en contact avec leurs collègues et d'accéder aux données opérationnelles en toute sécurité, quel que soit l'endroit où ils sont amenés à se rendre. Outre les fonctionnalités intégrées telles que la messagerie électronique, l'organiseur personnel et le téléphone, les smartphones BlackBerry® permettent également d'accéder à des informations à partir d'applications métiers.

La gamme de solutions peut être étendue et vaste. Elle inclut des applications de type dossier des antécédents, bases de données criminelles ou dossiers médicaux. Toutes peuvent être étendues aux smartphones BlackBerry® afin que les agents du secteur public puissent accéder aux informations clés dès qu'ils en ont besoin.

Une solution BlackBerry® offre les avantages suivants aux employés de la fonction publique :

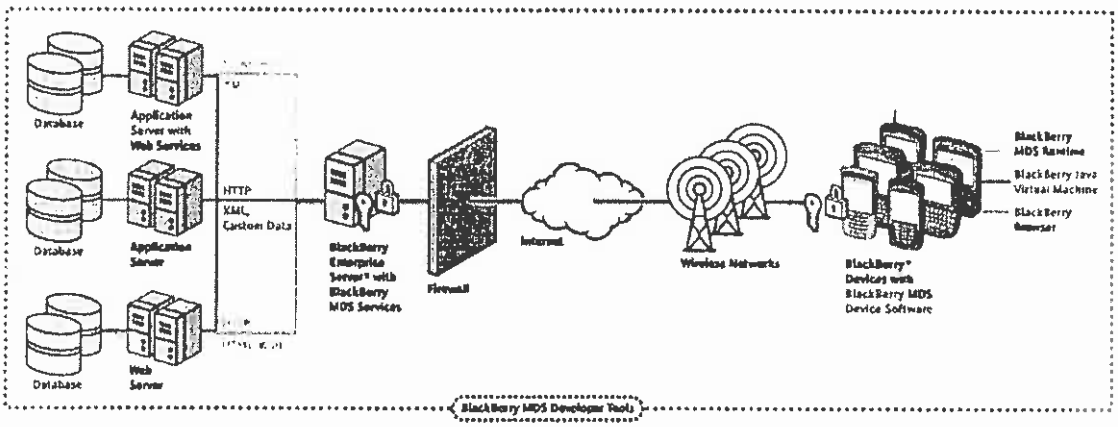
- amélioration dans la prise de décision,
- participation à l'avancement du projet,
- augmentation de la réactivité,
- réduction de la durée des tâches administratives,
- accès immédiat et sur place aux informations clés

BlackBerry Enterprise Server

Utilisez BlackBerry® Enterprise Solution comme une plateforme intégrale de liaison sans fil pour faire profiter les professionnels itinérants des avantages de votre messagerie, de votre environnement de collaboration et de vos autres outils. BlackBerry Enterprise Solution offre un accès par poussée aux e-mails ; au calendrier, aux contacts, aux tâches et aux notes ; à la messagerie instantanée ; aux applications et aux services sur le web ainsi qu'aux applications d'entreprise.

Découvrez plus de détails sur BlackBerry® Enterprise Server pour votre plateforme :

BlackBerry Enterprise Server pour Microsoft Exchange	BlackBerry Enterprise Server pour IBM Lotus Domino	BlackBerry Enterprise Server pour Novell GroupWise
Microsoft	Lotus.	Novell.
Utilisez BlackBerry Enterprise Solution comme une plateforme intégrale de liaison sans fil pour faire profiter les professionnels itinérants des avantages de la messagerie, de l'environnement de collaboration et des autres outils de Microsoft® Echange.	BlackBerry Enterprise Solution pour IBM® Lotus® Domino® offre une plateforme sans fil complète qui vous permet de faire profiter vos employés mobiles des avantages de la messagerie et des applications de collaboration de IBM Lotus Domino.	Faites profiter vos professionnels itinérants des avantages des applications de messagerie de Novell® GroupWise® et des autres outils d'entreprise grâce à la plateforme intégrale de liaison sans fil BlackBerry Enterprise Solution.



RIM dévoile le BlackBerry Storm 2

RIM poursuit son incursion dans l'univers des téléphones tactiles. Le canadien vient de dévoiler son dernier terminal, le Storm 2. Le mobile, nouveau concurrent de l'IPhone, reprend, dans les grandes lignes le design et des attributs du Storm premier du nom.L'écran du Storm 2 est désormais multi-points.

La connexion WiFi, absente dans le modèle précédente a été intégrée sur ce nouveau terminal largement connecté (EGDE, HSDPA, a-GPS). Selon Reuters, le Storm 2 est paré pour la prochaine génération de réseau mobile, autrement dit, la 4G.

Ce nouveau terminal, disponible d'ici la fin de l'année 2009, confirme une fois de plus les ambitions du canadien. Depuis plusieurs années, RIM tente de briser l'image professionnelle de ses terminaux en lançant notamment des mobiles plus adaptés au grand public. Le dernier terminal de la gamme Curve, le 8520, peut notamment être synchronisé avec iTunes.

Le Journal des Télécoms

Posté le 15-10-2009 à 12:19, *par La rédaction*

4A

Des outils TIC pour les élus

Point d'étape du Groupe de travail
au .. /01/2010

Afin de proposer aux élus communautaires des outils TIC adaptés à leurs besoins et à l'initiative du Président, un groupe de travail a été constitué :

5 vice-présidents, 3 collaborateurs DSI :

M. XXXX	M. XXXX
M. XXXX	M. XXXX
M. XXXX	M. XXXX
M. XXXX	
M. XXXX	

Réunions: tous les jeudis à 17h00 juste avant les Bureaux (18h00)

6 réunions ont déjà été tenues

5 thèmes ont été arrêtés :

1. Démarche et objectifs

2. Matériels et outils logiciels adaptés

3. Solutions techniques nécessaires pour des accès sécurisés à :
 . INTRANET, GEIDE
 . INTRAGEO : identifier les actions territorialisées
 . Messagerie : création d'emails individuels et de groupes

4. Outils collaboratifs et fonctionnalités attendues

5. Accès et partages d'informations

1. Démarche et objectifs

. Elaborer un ensemble de propositions permettant l'usage des TIC par les élus communautaires

. Définition, par un groupe restreint d'élus, des outils, procédures et moyens nécessaires.

. Tests, critiques.

. Présentation des résultats en Bureau; propositions de validation des principes et matériels définis

. Finalités arrêtées :
 . Faciliter la communication entre les élus :
 . d'une même commission
 . d'un groupe de travail spécialisé
 . Organiser la transmission d'informations entre les élus communautaires et les élus des communes membres
 . Favoriser et améliorer les échanges élus - agents de la collectivité

. Agir en faveur du développement durable via les TIC :
 . diminution des documents papier
 . amélioration des flux d'informations entre élus

. Utilisation de solutions techniques permettant le travail collaboratif et le travail à distance

. Accroître l'usage des TIC des élus

. Permettre une connexion sécurisée aux Systèmes d'informations dans le cadre d'utilisations nomades

. Doter les élus d'outils techniques (matériels, abonnements, logiciels) performants en adéquation à des besoins identifiés

. Assurer un accès aux différentes sources et natures d'informations :
 . informations liées aux projets
 . documents opérationnels : SCOT, projet d'agglo, notes de cadrage, ...
 . éléments cartographiques
 . délibérations, actes administratifs

2. Matériels et outils logiciels adaptés

. Plusieurs types de matériels portables ont été présentés aux élus, le choix s'est porté sur un PC portable standard du marché bureautique 2009 :
 - Dell vostro 1520 : 885 € TTC
 - carte 3G USB : 130 € TTC
 - abonnement mensuel 3G Internet illimité : 38 € TTC

. Suite Microsoft-Office, navigateur Internet Mozilla-Firefox

. Accès à l'INTRANET via VPN - carte 3G installée

3. Solutions présentées

- INTRANET, GEIDE et composants liés

- INTRAGEO : identification des actions territorialisées

- Messagerie : création d'emails individuels et de groupes, contacts, agendas

- Outils de travail collaboratifs (ex : WSS sur base portail Géosphère)

- Outil de gestion du courrier interne (ex: Dotelec)

Ensemble d'outils validé pour installation sur les portables:

1)
- Navigateur Web et accès 3G : connexion Webmail
- Intrageo accessible par 3G

2)
- Accès Geide par 3G
- Accès outil de gestion du courrier interne
- Accès logiciel de gestion des délibérations

4. Outils collaboratifs et fonctionnalités attendues

- Démonstrations et exposés des fonctionnalités :
 . WSS – portail collaboratif (groupes de travail partagé, publication, agenda ...)
 . Geide : recherche de documents internes et délibérations
 . Intrageo (accès aux informations SIG)

- Prise en compte des besoins exprimés des élus

- Adaptation de la Geide

- Mise au point d'une méthodologie de gestion d'espace documentaire

- Etude d'une procédure de travail collaboratif (échanges de documents) dans le cadre de l'organisation des différents types de groupes d'élus:
 . membres de commission
 . membres de groupes projets

5. Accès et partages d'informations: besoins

En cours :

. Disposer d'une procédure pour expliciter les différents niveaux d'échanges d'informations

. Identifier les acteurs et membres des différents groupes à constituer

. Définir les méthodes de travail des membres des groupes

. Proposer un calendrier de mise en œuvre

. Proposer une démarche d'élargissement aux autres élus du Bureau puis aux élus communautaires